

Suivi de la situation sanitaire

Visioconférence du lundi 22 mars 2021

Ce temps d'échanges, présidé par Boris Melmoux-Eudes, directeur de Cabinet de la Ministre de la transformation et de la fonction publiques, a été réuni rapidement suite aux annonces du Premier ministre sur le renforcement des mesures sanitaires dans seize départements.

Les mesures nouvelles doivent être prises dès ce début de semaine, particulièrement pour la restauration collective.

Au regard du taux d'incidence, les mesures supplémentaires étaient indispensables. Toutes les entreprises et administrations sont invitées à appliquer le télétravail au moins quatre jours sur cinq. Dans la Fonction publique, le taux d'agents en télétravail dépassait les 54 % dans la semaine du 12 mars, même s'il reste insuffisant dans les services déconcentrés (inférieur à 50 %).

Il convient donc d'assurer la possibilité de se restaurer pour les agents qui seront en présentiel.

Les pistes :

- la réduction du nombre de personnes par table à 2 ou 1 ;
- La jauge pourrait passer de 1personne/8m² à 1personne/10m² ;
- Le lissage horaire deviendrait systématique ;
- Les paniers repas doivent être privilégiés, à condition que la possibilité de déjeuner individuellement existe et soit respectée.

Ces mesures appellent un effort pour les quatre prochaines semaines.

Une nouvelle visio aura lieu jeudi, sous la présidence de la Ministre.

Les neuf organisations syndicales représentatives se sont ensuite exprimées.

Intervention de la CFDT

Monsieur le Directeur,

La CFDT ne fera pas d'intervention particulièrement détaillée ce matin. Nous vous transmettrons nos premières remontées détaillées.

Nous appelons toutefois votre attention sur les établissements scolaires, les difficultés très matérielles auxquelles agents et élèves sont confrontés depuis des mois, l'état d'épuisement des personnels et les insatisfactions alimentées par les non-réponses à des questions soulevées par nos équipes depuis des mois et dont l'objectif est pourtant clairement de permettre le maintien des établissements ouverts en assurant des mesures de protection efficace (ouvertures des fenêtres, masques FFP2 pour certains personnels sur certains temps de la journée, etc.). Par ailleurs, les agents continuent de se voir appliquer la franchise de 1 € sur les tests RT-PCR qu'ils sont amenés à pratiquer en lien avec leur activité professionnelle.

Les autres remontées font état :

- de la nécessité de poursuivre les améliorations en matière d'équipements (ordinateurs portables et téléphones pour certains secteurs) ;
- de la nécessité d'avoir des perspectives en matière de vaccination, pour l'ensemble des agents qui attendent avec impatience d'accéder aux vaccins, sur la base du volontariat évidemment.

Réponses du Directeur de cabinet

Une nouvelle instruction en matière de télétravail va être diffusée aux services et sera transmise aux organisations syndicales.

Les nouvelles règles en matière de restauration s'appliqueront sur l'ensemble des départements et ont vocation à n'être que temporaires.

Des précisions seront apportées sur l'espace d'application de la jauge : ce sera bien la salle de restauration et non l'espace du self où s'appliquent l'ensemble des gestes barrières.

La distribution de paniers repas ne doit pas avoir pour conséquence le regroupement d'agents ailleurs.

Sur l'ensemble des autres questions, plus sectorielles ou relatives à la campagne de vaccination, la Ministre apportera des réponses jeudi.

Plusieurs organisations ont souhaité la mise en place de la possibilité de porter les paniers repas au domicile des agents, et même de permettre la livraison des paniers pour une semaine complète. La CFDT a fait savoir que si cette solution devait être retenue, elle serait très vigilante sur les conditions de travail des agents auxquels reviendrait le portage à domicile des repas ainsi que sur les conditions d'hygiène du transport et de la conservation des paniers.

Durée de la visioconférence : 9h-10h30.

Pour la CFDT Fonctions publiques : Mylène Jacquot, Carole Chapelle.